

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre 2024, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 20 septembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, M. Philippe BAYOL, Mme Joëlle BIARD, M. Xavier BIDAN, , Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France DALOT, Mme Viviane DUPEUX, Mme Michèle ELIE, Mme Mireille FAYARD, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Patrick GUERIDE, M. Christophe LAVAUD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Michel SAUVAGE, Mme Corinne TONDUF, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Guillaume VIENNOIS.

Etaient excusés : M. Benoît LASCOUX, Mme Claire MORY, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD M. Jean-Baptiste CONTARIN à M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Armele MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Michel PASTY à Mme Michèle ELIE, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Guy ROUCHON à Mme Mireille FAYARD

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 9

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 50

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance :

M. Pierre AUGER

CREATION DE POSTES DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Rapporteur : Alex AUCOUTURIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment, ses articles L313-1 et L332-8

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la

collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le ou les cadres d'emplois correspondant à l'emploi créé,
- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique (A ou B ou C) dont l'emploi relève,
- La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en centièmes (ex : 17,50/ 35^{ème} pour un emploi à 17h30) pour un emploi permanent à temps non complet.

Lors de sa réunion du 7 mars 2024, le Conseil Communautaire a acté la réouverture de la piscine de Guéret, dont la compétence a été transférée à l'Agglo le 1^{er} janvier 2024.

Il convient donc désormais de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement de cette structure.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire, de créer les postes ci-après, étant précisé que les procédures de recrutement sont en cours. La présente délibération est donc établie en tenant compte des grades sur lesquels la collectivité est disposée à recruter pour pourvoir les emplois créés.

Intitulé du poste	Cadre d'emploi	Grades	Quotité	Date d'effet	Nombre de postes ouverts
Chef de bassin, Maître-Nageur Sauveteur	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS)	ETAPS, Educateur principal des APS de 2 ^{ème} classe, Educateur principal des APS de 1 ^{ère} classe	Temps complet	01/11/2024	1
Maître-Nageur Sauveteur	Catégorie B	ETAPS	Temps complet	01/11/2024	3
Agent technique polyvalent	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe,	Temps complet	01/11/2024	2
Agent d'accueil et d'entretien	Catégorie C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	01/11/2024	2

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser la création des postes susvisés,
- d'autoriser M. le Président à effectuer les déclarations de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse,

- d'autoriser M. le Président à nommer les agents sur lesdits postes,
- d'autoriser M. le Président à recruter, s'il y a lieu, les agents par voie contractuelle, conformément aux articles L332-8 et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, sur la base de la grille indiciaire des grades précités,
- de préciser que les agents percevront la rémunération et le régime indemnitaire, correspondant à leurs grade et statut,
- d'indiquer que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance



Pierre AUGER

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240930-delib184-24-AI
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024